



En exercice : 58

Présents : 43

Votants : 49

Le Dix-Sept Juin Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 11 juin 2024, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ
ATHÉE
BALLOTS
BOUCHAMPS LES CRAON
BRAINS SUR LES MARCHES
CHÉRANCÉ
CONGRIER
COSMES
COSSÉ LE VIVIEN
COURBEVEILLE
CRAON

CUILLÉ
DENAZÉ
FONTAINE COUVERTE
GASTINES
LA BOISSIÈRE
LA CHAPELLE CRAONNAISE
LA ROË
LA ROUAUDIÈRE
LA SELLE CRAONNAISE
LAUBRIÈRES
LIVRÉ LA TOUCHE
MÉE
MÉRAL
NIAFLES
POMMERIEUX
QUELAINES ST GAULT
RENAZÉ
SENONNES
SIMPLÉ
ST AIGNAN S/ROË
ST ERBLON
ST MARTIN DU LIMET
ST MICHEL DE LA ROË
ST POIX
ST QUENTIN LES ANGES
ST SATURNIN DU LIMET

DEROUE Loïc, titulaire
MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire
CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires
GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
/
/
LEPICIER René-Marc, titulaire
COUËFFÉ Dominique, titulaire
LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, MANCEAU Laurence, titulaires
BANNIER Géraldine, titulaire
DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, PREVOSTO Dominique, RAGARU Edit, titulaires
HINCELIN Marie-Noëlle, titulaire
GOHIER Odile, titulaire
/
BERSON Christian, titulaire
/
LECOT Gérard, titulaire
CHADELAUD Gaétan, titulaire
JULIOT Thierry, titulaire
JUGÉ Joseph, titulaire
BRÉHIN Colette, titulaire
CHANCEREL Philippe, titulaire,
BAHIER Alain, titulaire
CHAMARET Richard, titulaire
/
RESTIF Vincent, titulaire
LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIIS Norbert, titulaires
POIRIER Bruno, suppléant
CLAVREUL Yannick, titulaire
PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires
GAUCHER Olivier, titulaire
BOURBON Aristide, titulaire
GILLES Pierrick, titulaire
/
GUINEHEUX Dominique, titulaire
MADIOT Isabelle, suppléante

Étaient excusés : SORIEUX Vanessa (Brains-sur-les-Marches), TISON Hervé (Congrier), DOREAU Jean-Sébastien (Cossé-le-Vivien), RADÉ Maurice (Cossé-le-Vivien), MAHIER Aurélie (Craon), DESHOMMES Catherine (Cuillé), TESSIER Jean-Pierre (La Boissière), DERVAL Séverine (La Selle-Craonnaise), GARBE Pascale (Méral), GENDRY Daniel (Niafles), BARBÉ Béatrice (Senonnes), BEUCHER Clément (Saint Poix), BEDOUE Gerard (Saint Saturnin-du-Limet)

Étaient absents : HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), PELLUAU Philippe (Renazé), VALLÉE Jacky (Chérancé).

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Hervé TISON a donné pouvoir à René-Marc LÉPICIER
Jean-Sébastien DOREAU a donné pouvoir à Christophe LANGOUËT
Aurélie MAHIER a donné pouvoir à Bertrand DE GUÉBRIANT

Maurice RADÉ a donné pouvoir à Florence BÉZIER
Pascale GARBE a donné pouvoir à Richard CHAMARET
Clément BEUCHER a donné pouvoir à Colette BRÉHIN

Secrétaire de Séance : Élu M. Quentin LANVIERGE, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2024-06/273 : ENVIRONNEMENT

Séance du : 17 juin 2024

OBJET 2024-06/273 : ENVIRONNEMENT

ACQUISITION DE VÉLOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE (VAE) - Annexe

M. Gérard LECOT, Vice-Président en charge du bâtiment, propose de répondre aux demandes de nos usagers actifs qui souhaitent bénéficier du service de location de vélos électriques. Dix usagers sont sur liste d'attente et souhaitent louer un vélo électrique. N'ayant plus de vélo disponible, il est proposé au Conseil communautaire d'en acquérir 10 pour répondre à cette demande. L'achat de VAE n'est plus éligible à subvention aussi, plusieurs scénarios ont été proposés en commission et en bureau pour continuer le service de location ([Annexe](#))

Vu l'avis favorable à la proposition n°2 de la commission habitat, logement, travaux, bâtiment du 03/06/2024,

Vu l'avis favorable à la proposition n°2 du Bureau du 10/06/2024,

Proposition n°2 retenue :

Les VAE pourront être loués 1 mois, 3mois, 6 mois ou 1 an renouvelable. Les usagers pourront prétendre à l'acquisition du VAE lorsque celui-ci aura 4 ans d'ancienneté et que l'acquéreur aura loué le VAE au moins 3 ans.

La collectivité prendra en charge l'entretien préventif annuel et au moment de la vente. La maintenance curative sera à la charge de l'emprunteur.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

À la majorité (49 Votants)

- ⇒ **AUTORISE** le Président ou le Vice-Président à modifier les conditions de location et de vente pour les nouveaux bénéficiaires du service de location de VAE ;
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou le Vice-Président à lancer une consultation pour l'acquisition de 10 vélos à assistance électrique ;
- ⇒ **INSCRIRE** au budget l'acquisition de 5 vélos par an pour répondre à la demande des usagers.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20240617-DELIB202406273-DE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Craon, le 20 juin 2024

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/06/2024

Publication : 28/06/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Pour extrait conforme,

Le Président,

Christophe LANGOUËT



Le secrétaire de séance,

Quentin LANVIERGE



COMMUNAUTÉ de COMMUNES
Pays de Craon
B.P.71 - 53400 CRAON
du PAYS de CRAON

